

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1001

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 4

Au début de la première phrase de l’alinéa 27, substituer aux mots :

« L’agrément délivré pour l’exercice de la profession d’assistant familial »,

les mots :

« L’assistant familial agréé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.